

**COMPLÉMENT DE PREUVE À LA DEMANDE RELATIVE À LA STRATÉGIE DE DÉCARBONATION  
D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (CI-APRÈS « EGQ »)**

---

**1. Échéance pour la modification du cadre réglementaire**

**Références :** (i) Pièce [B-0005](#), p. 4

**Demande :**

1.1 Veuillez commenter sur l'échéance demandé par EGQ, considérant que le règlement modifié visant à rehausser les quantités annuelles de gaz de source renouvelable (GSR) n'a pas été publié par le gouvernement et compte tenu que des changements législatifs sont à l'étude présentement.

Depuis plusieurs mois, EGQ est en discussion avec le Gouvernement du Québec (ci-après « Gouvernement ») relativement au Plan de décarbonation des bâtiments neufs et existants élaboré par le Gouvernement. De nombreux échanges ont eu lieu à ce sujet ainsi que concernant les modifications devant être apportées au *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*<sup>1</sup> (ci-après « Règlement modifié »). L'adoption du Règlement modifié étant prévue au cours de l'année 2025, l'échéancier d'EGQ est directement aligné avec celui du Gouvernement puisque l'implantation de la stratégie de décarbonation du distributeur débuterait le 1<sup>er</sup> janvier 2026. De plus, le Gouvernement a annoncé son intention d'apporter des modifications au *Règlement sur les appareils de chauffage au mazout*, lesquelles prévoient une interdiction d'installation d'appareils de chauffage au gaz naturel dans les bâtiments résidentiels neufs de moins de 600 m<sup>2</sup> et de trois étages au moins, avec une exception pour la clientèle de l'Outaouais. En contrepartie, il était attendu qu'EGQ dépose sa stratégie de décarbonation pour l'ensemble du secteur des bâtiments auprès de la Régie dès janvier 2025<sup>2</sup>.

Cela étant dit, l'objectif de la présente stratégie de décarbonation d'EGQ dépasse le cadre strict des règlements ou des modifications réglementaires à venir. En effet, la stratégie de décarbonation proposée à la pièce EGQ-1, Document 1 du présent dossier s'inscrit dans le grand objectif de la transition énergétique, lequel inclut la décarbonation des bâtiments, sans toutefois se limiter au volume minimal de GSR devant être livré annuellement selon le *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur* (ci-après le « Règlement ») et aux modifications à venir affectant ce Règlement. En effet, l'article 1 du Règlement se lit comme suit :

*« Tout distributeur de gaz naturel doit livrer annuellement, pour consommation finale dans le territoire sur lequel porte son droit exclusif, une quantité de gaz de source renouvelable égale ou supérieure au résultat de la formule suivante : (...) ».*

Le Règlement implique donc que le distributeur doit livrer un pourcentage minimal, mais qu'il n'est par ailleurs pas limité à ce minimum.

---

<sup>1</sup> [Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur](#), RLRQ, c. R-6.01, r. 4.3.

<sup>2</sup> [Communiqué de presse](#) du 18 novembre 2024, 08 h 00, publié par le Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

## 2. Contexte actuel

Références : (i) Pièce [B-0005](#), p. 3

### Demande :

2.1 Veuillez fournir le détail des volumes de GSR distribués pour les clients résidentiels; les clients commerciaux et institutionnels, les clients industriels et agricoles; le pourcentage total des volumes de GSR distribués pour chacune de ces catégories ainsi que les revenus générés par catégorie de client selon leur consommation volontaire pour la période 2020 – 2024.

**Le tableau ci-dessous présente les volumes volontaires de GSR distribués aux différentes catégories de clients, le pourcentage total de ces volumes par catégories, ainsi que les revenus générés pour la période 2020-2024 :**

Année	Catégorie de clients	Informations demandées		
		Volumes volontaires de GSR par catégorie (m <sup>3</sup> )	% total de GSR par rapport aux volumes volontaires	Revenus générés par la vente de GSR
2020	Résidentiel	2086	30 %	1 412 \$
	Commercial et institutionnel	4927	70 %	3 226 \$
	Industriel et agricole	0	0	- \$
2021	Résidentiel	45 612	67 %	31 650 \$
	Commercial et institutionnel	22 962	33 %	16 452 \$
	Industriel et agricole	0	0	- \$
2022	Résidentiel	112 074	67 %	68 942 \$
	Commercial et institutionnel	55 727	33 %	51 181 \$
	Industriel et agricole	0	0	- \$
2023	Résidentiel	153 036	64 %	101 780 \$
	Commercial et institutionnel	86 899	36 %	58 752 \$
	Industriel et agricole	0	0	- \$
2024	Résidentiel	216 826	64 %	146 606 \$
	Commercial et institutionnel	116 788	35 %	80 982 \$
	Industriel et agricole	3 028	1 %	2 246 \$

### 3. Approche optimale pour atteindre la décarbonation

Références : (i) Pièce [B-0005](#), p. 7

#### Demandses :

- 3.1 Veuillez présenter la projection des émissions de GES à termes, pour chacun des outils à la disposition d'EGQ, notamment, pour l'efficacité énergétique, la biénergie, les sources d'énergie renouvelable et autres outils, le cas échéant, pour les années 2030 à 2050, telles que présentées au Tableau 1.

**EGQ n'a pas mis en place une telle prévision et ne peut donc pas répondre à cette demande de la Régie.**

**Il est toutefois important de rappeler que la stratégie proposée par EGQ dans le présent dossier a pour objectif de réduire annuellement le volume de gaz naturel de source fossile, par catégorie de clients, afin de répondre aux objectifs du Gouvernement<sup>3</sup>, permettant ainsi de décarboner les bâtiments neufs et existants.**

**L'approche à long terme proposée par EGQ sera ainsi révisée annuellement pour tenir compte de l'impact des programmes d'efficacité énergétique, de la biénergie, etc., sur la quantité de gaz de source fossile requise pour une année donnée, par catégorie de client. Cela permettra de revoir les volumes de GSR requis pour atteindre l'objectif de réduction des GES d'EGQ établi initialement<sup>4</sup>. Cela permettra également de décarboner les bâtiments tout en cherchant à maintenir la compétitivité d'EGQ avec l'électricité et en évitant des chocs tarifaires trop importants pour la clientèle.**

**Cette stratégie de décarbonation a l'avantage d'être évolutive et de s'ajuster selon la demande gazière des clients, laquelle sera tributaire de l'efficacité énergétique, de la biénergie et de tout autre facteur qui pourrait prévaloir sur les quantités de GSR requises aux fins de la décarbonation (par exemple, mise en place de réseaux de chaleur, autres technologies futures, programmes ou projets innovateurs, etc.).**

**La présente stratégie n'a pas pour ambition d'être une approche déterministe, mais plutôt une approche évolutive avec une solution minimale prévoyant l'utilisation de GSR. Ainsi, la vitesse à laquelle le réseau gazier sera décarboné dépendra de la vitesse de réduction du gaz de source fossile via les options les plus économiques pour la clientèle et/ou celles mises de l'avant par cette dernière.**

**À titre d'exemple, le besoin de GSR pour les années à venir pourrait être moindre si :**

- Les clients appliquent de bonnes pratiques d'efficacité énergétique, telles que la réduction de la température sur leur thermostat la nuit ou en période d'absence, la réduction de la température et de la durée des douches, etc.**

---

<sup>3</sup> [Communiqué de presse du 18 novembre 2024, 08 h 00](#), publié par le Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

<sup>4</sup> Dossier R-4292-2025, pièce [B-0005](#), EGQ-1, Document 1, Tableau 1, page 7 de 17.

- Les clients effectuent des changements d'équipements afin d'installer des appareils ayant une plus grande efficacité énergétique.
- Les clients réduisent leur consommation de gaz naturel en tout ou en partie via l'utilisation d'une autre source d'énergie renouvelable.

Au surplus, une opportunité d'acquérir du GSR à un prix moindre sur le marché pourrait faire en sorte d'accélérer la réduction du gaz de source fossile par l'utilisation plus importante de GSR, ce qui permettra de décarboner le réseau gazier tout en demeurant compétitif.

En conclusion, la stratégie de décarbonation d'EGQ est un objectif qui s'étend sur le long terme, permettant au distributeur de trouver et de mettre en place des stratégies moins dispendieuses et innovantes pour l'avenir. Cela étant dit, ces stratégies seront revues annuellement, en privilégiant les options les moins coûteuses et les plus efficaces, selon l'évolution de futures technologies, des prix, des préférences des clients, etc.

3.2 Veuillez également inclure la projection des émissions de GES pour la clientèle industrielle et agricole, ainsi que pour la clientèle volontaire. À défaut de l'inclure, veuillez motiver l'absence de ces projections.

EGQ ne possède pas les projections de volumes au-delà de son plan d'approvisionnement pour la clientèle industrielle et agricole. Le distributeur ne peut donc pas transmettre à la Régie l'information telle que demandée concernant les projections des émissions de GES pour la clientèle industrielle et agricole jusqu'en 2050.

En effet, tel que mentionné dans la demande relative à la stratégie de décarbonation<sup>5</sup>, la clientèle industrielle et agricole ne fait pas partie des deux premiers parcours (#1 : résidentiel et #2 : commercial et institutionnel) sur lesquels porte le plan de décarbonation des bâtiments neufs et existants du Gouvernement. C'est pourquoi EGQ propose de maintenir l'application du pourcentage minimal réglementaire présentement en vigueur pour ce parcours. D'autres discussions devraient avoir lieu avec le Gouvernement concernant cette clientèle. La conclusion de ces discussions ainsi que la mise en place d'une stratégie spécifique à ce sujet par le Gouvernement pourraient amener EGQ à revenir devant la Régie avec une stratégie précise à l'égard de ce groupe de clients.

Pour ce qui est des clients volontaires, EGQ n'a pas élaboré de projection des émissions de GES portant sur l'adhésion des clients compris dans ce parcours. Puisque ce parcours est offert à la clientèle désirant fournir un effort supplémentaire en augmentant leur volume de GSR, il est difficile aujourd'hui de prévoir l'engouement que pourrait avoir la clientèle pour cette option. Il est toutefois possible de mentionner qu'en mars 2025, avec un pourcentage minimal requis de 5 %, un total d'environ 25 % des clients volontaires du distributeur ont choisi d'opter pour une quantité de GSR supérieure au minimum réglementaire.

---

<sup>5</sup> Dossier R-4292-2025, pièce [B-0005, EGQ-1, Document 1, Tableau 1, page 6 de 17.](#)

3.3 Veuillez expliquer comment les taux de réduction des GES, présentés dans le Tableau 1, permettent de gérer la décarbonation du réseau.

Lors de l'élaboration de la stratégie de décarbonation, EGQ a déterminé, à l'aide du modèle de simulation Monte Carlo, des cibles de réduction des GES lui permettant de gérer la décarbonation de son réseau gazier à l'aide du GSR, tout en favorisant sa compétitivité avec l'électricité et en évitant des chocs tarifaires trop importants pour sa clientèle.

En plus de s'assurer d'avoir des objectifs précis à atteindre et des balises lors de l'évaluation des résultats de sa stratégie, année après année, les taux de réduction des GES permettent au distributeur d'en assurer une réduction constante. En effet, les taux déterminés en fonction des simulations du modèle Monte Carlo et présentés au Tableau 2 de la pièce EGQ-1, Document 1<sup>6</sup> prévoient la réduction des volumes de gaz de source fossile de la clientèle existante d'EGQ, mais également l'annulation de l'effet à la hausse créé par l'ajout de charge ou par le branchement de nouveaux clients.

3.4 Veuillez expliquer comment les résultats de la simulation Monte Carlo présentés à la page 17 mènent EGQ à établir les pourcentages de GSR fixés dans la stratégie de décarbonation.

Les résultats de la simulation Monte Carlo permettent d'établir le pourcentage maximal de gaz de source renouvelable qu'EGQ peut injecter dans son réseau tout en maintenant sa compétitivité face à l'électricité en fonction de différentes hypothèses. Les divers centiles sont associés à des probabilités de compétitivité. À titre d'exemple, le centile 95 représente une configuration selon laquelle l'ensemble des paramètres du modèle permettrait une injection accélérée de GSR dans le réseau du distributeur (faibles prix du GSR, hausse des tarifs d'hydroélectricité, etc.), facilitant ainsi l'atteinte théorique de la carboneutralité avant les échéances de 2040 ou 2050. À l'opposé, le centile 5 illustre une combinaison de facteurs réduisant la compétitivité du GSR.

Tel que démontré par les graphiques 1 et 2 de la pièce EGQ-1, Document 1<sup>7</sup>, la compétitivité d'EGQ relativement aux clients du secteur commercial et institutionnel, donc au tarif 1, est moins fragile que celle des clients résidentiels au tarif 2. Considérant cette réalité, EGQ a établi des pourcentages de GSR permettant au distributeur de maintenir sa compétitivité dans une moyenne de 80 % des scénarios simulés par le modèle pour le secteur résidentiel, pourcentage qui monte à 100 % dans le secteur commercial et institutionnel. En parallèle de la simulation Monte Carlo, EGQ a également pris en considération les hausses de coûts entraînées par les augmentations graduelles du coût du GSR, afin d'établir des trajectoires qui limitent les hausses tarifaires d'une année à l'autre.

Cette approche permettra à EGQ de déployer une stratégie de décarbonation réaliste et qui demeure compétitive, le tout en respectant les principes tarifaires propres à la réglementation en vigueur.

---

<sup>6</sup> Dossier R-4292-2025, pièce [B-0005, EGQ-1, Document 1](#), Tableau 1, page 9 de 17.

<sup>7</sup> Dossier R-4292-2025, pièce [B-0005, EGQ-1, Document 1](#), Tableau 1, page 17 de 17.

3.5 Veuillez spécifier les quantités de GSR et de gaz naturel fossile correspondant aux réductions de GES pour les années présentées au Tableau 1.

Le tableau ci-dessous présente les quantités de GSR et de gaz naturel fossile correspondant aux réductions de GES présentées au Tableau 1 de la pièce EGQ-1, Document 1<sup>8</sup>.

Année	Parcours résidentiel		Parcours commercial & Institutionnel	
	Volumes de GSR (m <sup>3</sup> )	Volumes de gaz naturel fossile (m <sup>3</sup> )	Volumes de GSR (m <sup>3</sup> )	Volumes de gaz naturel fossile (m <sup>3</sup> )
2030	9 471 000	54 768 000	19 395 000	57 071 000
2035	20 739 000	44 499 000	48 716 000	33 571 000
2040	32 022 000	34 230 000	88 552 000	0
2045	50 167 000	17 115 000	95 293 000	0
2050	68 328 000	0	102 547 000	0

<sup>8</sup> Dossier R-4292-2025, pièce [B-0005, EGQ-1, Document 1, Tableau 1, page 7 de 17.](#)

#### 4. Établissement des pourcentages de GSR - clients et parcours

Références : (i) Pièce [B-0005](#), p. 6, 9 et 10

##### Demandses :

4.1 Veuillez élaborer sur les hypothèses utilisées pour établir les pourcentages de GSR présentés au Tableau 2. De plus, qu'en est-il des pourcentages de GSR pour la clientèle industrielle ?

**Les hypothèses utilisées dans le modèle de simulation Monte Carlo sont expliquées plus en détail à la réponse 5.1 du présent complément de preuve.**

Comme mentionné à la réponse 3.4, le pourcentage maximal de GSR qu'il est possible d'injecter dans le réseau du distributeur dépend de la situation concurrentielle des différentes catégories tarifaires. Le modèle développé calcule le coût incrémental sur la facture du client associé à l'ajout de 1 % de GSR, et il ajuste ensuite ce pourcentage de manière à ce que la facture du client du distributeur ne puisse pas excéder l'équivalent des coûts en électricité par un facteur de plus de 15 %, permettant de prendre en compte en partie l'inélasticité de la demande.

En ce qui a trait aux pourcentages de GSR pour la clientèle industrielle, EGQ réfère à la réponse 3.2, dans laquelle il est expliqué qu'EGQ propose de maintenir l'application du pourcentage minimal réglementaire présentement en vigueur pour ce parcours.

4.2 Veuillez justifier et élaborer sur la révision annuelle des hypothèses utilisées pour établir les pourcentages de GSR présentés au Tableau 2.

**EGQ réfère à la réponse 3.1 du présent complément de preuve.**

De manière additionnelle, il est important de rappeler que l'objectif de la révision annuelle est de s'assurer de l'atteinte minimale des objectifs de réduction des GES initialement prévus<sup>9</sup> en tenant compte de l'ensemble des volumes gaziers par catégorie de clients (excluant le secteur industriel et agricole). Cette analyse prendra en considération ces volumes et les réductions de GES de l'année antérieure afin d'évaluer les résultats de la mise en œuvre des différentes composantes de la stratégie (outils, programmes, GSR, etc.). Elle tiendra aussi compte des volumes gaziers prévus, incluant la croissance ou la décroissance, ainsi que les ajouts de volumes dus au branchement d'appareils ou de nouveaux clients pour l'année à venir.

De plus, les hypothèses utilisées dans le modèle Monte Carlo seront revues et ajustées lors de cette révision annuelle, le cas échéant. Ces éléments seront ensuite utilisés par EGQ pour effectuer de nouvelles simulations afin de déterminer les pourcentages de GSR devant être appliqués aux années suivantes de manière à maintenir minimalement le cap sur les objectifs de la stratégie de décarbonation à moyen et long terme.

---

<sup>9</sup> Dossier R-4292-2025, pièce [B-0005](#), [EGQ-1](#), [Document 1](#), [Tableau 1](#), page 7 de 17.

Enfin, l'approche proposée par EGQ permettra de suivre l'avancement de la stratégie de décarbonation en temps réel et de préciser l'approche à retenir pour les années à venir. La révision annuelle permettra donc d'ajuster le pourcentage de GSR de manière à garantir l'atteinte des objectifs de la stratégie ou de l'accélérer si les conditions le permettent, tout en maintenant des hausses tarifaires raisonnables.

4.3 Veuillez fournir un exemple chiffré illustrant l'impact de l'application des pourcentages de GSR proposés sur la facture d'un client inclus au parcours résidentiel (6 %), au parcours commercial et institutionnel (8 %) au le parcours industriel (6 %) en 2026, notamment sur les volumes consommés, les coûts associés et les revenus générés.

Les simulations modélisées ont été réalisées à l'aide des données de l'ensemble des clients. Cela dit, pour illustrer l'impact de l'application des pourcentages, le distributeur a développé des cas-types pour les clients résidentiels, commerciaux et institutionnels (avec des consommations annuelles respectives de 2000 m<sup>3</sup> et 22 749 m<sup>3</sup>), basées sur les tarifs en vigueur en date de l'ajustement de tarifs trimestriel de janvier 2025. EGQ n'a pas élaboré de cas-types pour les clients industriels, puisque ces derniers n'ont pas été modélisés dans le cadre de la stratégie de décarbonation.

Afin de simplifier la présentation, EGQ n'a pas inclus la composante de socialisation qui prévaut actuellement, mais a plutôt illustré une évolution du pourcentage de 5 % de GSR actuellement prévu par le Règlement vers un pourcentage de 6 % pour les clients résidentiels et de 8 % pour les clients commerciaux et institutionnels :

**Coût annuel – cas-type résidentiel (2000 m<sup>3</sup>)**

Pourcentage de GSR	5 %	6 %
Coût total	1624 \$	1638 \$

**Coût annuel – cas-type commercial et institutionnel (22 749 m<sup>3</sup>)**

Pourcentage de GSR	5 %	8 %
Coût total	11 617 \$	11 775 \$

Ainsi, l'écart annuel pour le secteur résidentiel serait de l'ordre de 14 \$ (près de 1 \$ par mois et moins de 1 % d'impact tarifaire). Pour le secteur commercial, l'écart serait de 158 \$ par année (13 \$ par mois et 1,4 % d'impact tarifaire).

## 5. Simulations Monte Carlo

**Références :** (i) Pièce [B-0005](#), p. 16 et 17

### **Demandes :**

5.1 Veuillez expliquer et justifier les choix des hypothèses économiques et énergétiques retenues pour le modèle de simulation Monte Carlo, incluant les hypothèses présentées à la page 16.

**Les différentes hypothèses retenues pour la simulation Monte Carlo représentent d'abord et avant tout des cibles qui se rapprochent de la moyenne de l'évolution de ces variables ou des projections que le distributeur est en mesure de faire basé sur les données ou informations disponibles, pour ensuite définir un minimum et un maximum à partir du point milieu. Le tableau suivant résume les principaux facteurs à la base de chaque hypothèse.**

<b>Électricité résidentielle (2026-2030)</b>	<b>Les hausses tarifaires ont été limitées à 3 % pour la période 2026-2030, en ligne avec les politiques exprimées par le Gouvernement visant à limiter les augmentations tarifaires pour les consommateurs résidentiels au courant des prochaines années<sup>10</sup>. Cependant, EGQ considère peu probable que ce mécanisme de limitation des hausses tarifaires perdure après 2030 en raison des investissements importants prévus par Hydro-Québec, lesquels seront nécessaires pour moderniser et maintenir le réseau électrique et qui devront être supportés par les clients du distributeur afin d'assurer la pérennité du réseau à long terme.</b>
<b>Électricité résidentielle (2031-2050)</b>	<b>Pour la période 2031-2050, EGQ entrevoit une augmentation des tarifs de l'électricité résidentielle dans une fourchette de 4 % à 8 % par an. Cette projection tient compte de plusieurs facteurs-clé, tels que les apports de production additionnelle nécessaires pour répondre à la demande croissante, la révision possible des politiques d'inter-financement, l'inflation dans les projets d'infrastructure et les contraintes d'acceptabilité sociale.</b>  <b>L'Union des consommateurs a publié une étude le 28 août 2024<sup>11</sup> dans laquelle elle projette que les tarifs d'électricité pourraient augmenter de 5,6 % à 9 % par année dès 2028.</b>
<b>Électricité commerciale (2026-2050)</b>	<b>Pour 2026, le distributeur prévoit une croissance tarifaire de l'ordre de 5 % au niveau commercial. Pour la période 2027-2050, les hausses tarifaires pour l'électricité dans le secteur commercial sont projetées s'inscrire dans une fourchette de 4 % à 8 % par année. Cette estimation s'appuie sur les mêmes raisons que celles évoquées pour l'électricité résidentielle. De plus, une étude de la Fédération canadienne de</b>

<sup>10</sup> « [Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère](#) », Hydro-Québec, page 12 sur 28.

<sup>11</sup> « [Force d'électricité, un choc imminent ?](#) », Union des consommateurs, 28 août 2024.

	l'entreprise indépendante datant de mai 2024 <sup>12</sup> entrevoit des hausses tarifaires pour les PME de l'ordre de 8,6 % par année jusqu'en 2035.
Gaz de source renouvelable	Le point de départ pour le prix du GSR a été fixé à 25 \$/GJ et ce dernier augmente par tranche, dans une fourchette de 0 % à 4 % par an jusqu'en 2050, avec un point milieu à 2 %.
Coût du service gazier (avec molécule)	L'augmentation du coût du service gazier (incluant le coût de la molécule) est projetée s'inscrire dans une fourchette de 1 % à 3 % par année, avec un point milieu à 2 %. Cette estimation repose sur la tendance historique de l'évolution de la facture des consommateurs au courant des dix dernières années, avec un point de départ en 2025, ce qui inclut une hausse tarifaire de distribution non récurrente importante. Pour établir cette fourchette, EGQ a effectué une moyenne pondérée des variations annuelles des coûts, prenant en compte les fluctuations des ajustements tarifaires trimestriels.
Efficacité énergétique	L'efficacité énergétique des équipements électriques qui permet d'estimer la quantité d'électricité nécessaire pour substituer le gaz naturel dépend des types d'équipements et de la température de permutation. Une moyenne à 140 % a été établie, avec un minimum de 115 % et un maximum de 165 % selon le type d'équipement visé (thermopompes, chauffage à résistance électrique, chauffe-eau).
SPEDE (2026-2050)	Pour la période 2026-2050, les prévisions pour le coût du SPEDE reposent sur une croissance de 7 % à 17 % par année, avec un point milieu à 9 %. Ces projections prennent en compte plusieurs facteurs, tels qu'un scénario basé sur les données gouvernementales jusqu'en 2030, lesquelles ont été extrapolées pour les années suivantes. De plus, le maximum de cette tranche est fixé en fonction du scénario Net Zéro présenté dans le Plan global en efficacité énergétique 2025-2027 d'EGQ <sup>13</sup> .

En ce qui a trait aux autres hypothèses de la simulation Monte Carlo, EGQ a prévu une croissance des volumes attribuable à la consommation des clients actuels du secteur résidentiel de l'ordre d'environ 0,01 % par année et 0,03 % en lien avec les volumes attribuables aux nouveaux clients. Pour la simulation du secteur commercial et institutionnel, EGQ prévoit une croissance des volumes totaux de 1,5 % par année.

EGQ souhaite également rappeler que, tel que mentionné à la réponse 4.2, les hypothèses seront mises à jour annuellement afin de tenir compte des données réelles et de l'évolution du contexte économique et énergétique, permettant ainsi au distributeur d'assurer de la pérennité de sa stratégie de décarbonation.

<sup>12</sup> « [Hausse estimée des tarifs d'électricité des PME du Québec d'ici 2035](#) », Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Mai 2024.

<sup>13</sup> Dossier R-4268-2024, pièce [B-0050, GI-19, Document 2, Tableau 25, page 91 de 102](#).

- 5.2 Veuillez expliquer et commenter le scénario d'une augmentation tarifaire maximale de 10 % présenté aux Graphiques 1 et 2.

Tel que mentionné à la réponse 3.4, l'une des contraintes centrales du modèle développé par EGQ est de permettre la décarbonation de son réseau dans les délais impartis tout en évitant d'imposer une pression tarifaire trop forte sur les clients. L'objectif du distributeur est donc de maintenir des hausses tarifaires annuelles en-dessous de 10%. L'ajout du scénario aux graphiques 1 et 2 permet de démontrer qu'il est possible pour EGQ de gérer la décarbonation de son réseau tout en limitant les hausses tarifaires.

Le scénario mentionné dans la question de la Régie a pour objet d'illustrer une limite maximale d'impact sur la facture du client sur une base annuelle. Il permet de visualiser comment cette limite se compare à la proposition d'EGQ. Plusieurs facteurs peuvent influencer la capacité du distributeur à injecter du GSR à long terme, démontrant l'importance pour ce dernier de conserver une certaine flexibilité dans ses trajectoires de décarbonation. Le scénario envisageant une augmentation tarifaire maximale de 10 % se veut ainsi être une démonstration de faisabilité et ne doit pas être considéré comme un engagement quelconque d'EGQ.

- 5.3 Veuillez expliquer comment le nombre d'itérations de 10 000 a été choisi. Veuillez aussi montrer si ce nombre d'itérations est suffisant pour assurer la convergence des résultats des modèles présentés dans les Graphique 1 et Graphique 2.

Le nombre de 10 000 itérations a été sélectionné en raison de son efficacité avérée dans les analyses économiques de cette nature. Ce seuil est couramment appliqué aux simulations de type Monte Carlo et permet d'assurer une stabilité des résultats tout en optimisant les temps de calcul. Bien qu'il n'existe pas de seuil d'itérations unique et applicable à toutes les simulations, une étude publiée dans le *Journal of Modern Applied Statistical Methods*<sup>14</sup> a démontré qu'en général, 7500 à 8000 itérations suffisent à produire des résultats stables.

Dans le cadre du modèle d'EGQ, les variables influençant la situation de compétitivité du distributeur ont été définies avec des intervalles pertinents et le nombre de 10 000 itérations permet d'obtenir des résultats robustes et représentatifs. Afin de démontrer cette robustesse, EGQ a reproduit ses simulations avec 100 000 itérations dans chacun des modèles. Les résultats obtenus indiquent que, en moyenne, les pourcentages de GSR calculés différaient d'environ 0,1291 % dans le secteur résidentiel et 0,0334 % dans le secteur commercial et institutionnel, ce qui est statistiquement peu significatif.

---

<sup>14</sup> « [Number of Replications Required in Monte Carlo Simulations Studies : A Synthesis of Four Studies](#) », *Journal of Modern Applied Statistical Methods*, Janvier 2011.

## 6. Stratégie de décarbonation – outils et impacts

**Références :** (i) Pièce [B-0005](#), p. 4 à 6

### **Demandes :**

- 6.1 Veuillez évaluer les répercussions financières potentielles de la stratégie de décarbonation basée sur les trois leviers proposés, soit la réduction de la consommation de gaz naturel fossile, la combinaison énergétique locale et la biénergie, notamment leur impact sur les coûts, les revenus requis et le bénéfice net.

**EGQ n'a pas effectué d'évaluation financière détaillée des répercussions potentielles de la stratégie de décarbonation basée sur les trois leviers proposés. Actuellement, la proposition minimale consiste à prévoir l'utilisation du GSR comme solution de recours ultime. Cette proposition présente l'avantage de favoriser le maintien des infrastructures gazières à long terme en mettant en place une transition énergétique ordonnée qui met de l'avant l'ensemble des solutions accessibles pour permettre la décarbonation. Cela dit, si certaines solutions ne se réalisent pas, l'utilisation du GSR devient l'assurance ou la garantie de succès du processus de défossilisation, en offrant la possibilité d'une utilisation alternative de l'énergie gazière.**

**D'un point de vue global, EGQ voit la demande de gaz changer et migrer de plus en plus vers une utilisation de pointe et de secours, tel que pour les génératrices au gaz naturel ou encore en support à la biénergie. Par ailleurs, des discussions entourant l'utilisation du gaz dans le secteur du transport lourd pourraient engendrer une demande nouvelle significative dans un autre secteur d'activité qui n'est pas actuellement présent dans la région de l'Outaouais, tout comme l'arrivée de grands projets industriels ou institutionnels, tel que le nouvel hôpital de Gatineau ou le développement du site industriel de l'ancienne usine Fortress de Thurso.**

**Ainsi, l'approche proposée par EGQ permet de simuler l'impact tarifaire sur les consommateurs au cours de la période 2026-2050 dans une optique de maintien de la compétitivité du distributeur selon les hypothèses du modèle décrites à la réponse 5.1. Ce modèle sera revu annuellement, incluant quant à la mise à jour des volumes par marché dans les deux premiers parcours qu'à l'égard des coûts des différentes composantes. L'objectif de la stratégie est de chercher pour l'avenir des solutions plus abordables que le GSR et de suivre dans le temps les coûts et la disponibilité de ces options. En situation de retranchement, EGQ ajoutera du GSR pour atteindre les objectifs annuels de décroissance du gaz de source fossile.**

**Ainsi, pour l'heure, la seule prévision mise en place dans l'appréciation de cette stratégie est la prévision des tarifs des consommateurs découlant du modèle pour atteindre la carboneutralité en 2040 dans le secteur commercial et institutionnel, et en 2050 dans le secteur résidentiel, ce qui inclut une évolution volumétrique future.**

De manière générale, toutes choses étant égales par ailleurs :

- 1- La baisse de volume découlant de l'efficacité énergétique et de la biénergie entraînerait :
  - a. Hausse des tarifs de distribution
  - b. Aucun impact sur le bénéfice net
  - c. Une diminution générale des coûts totaux des clients participants
  
- 2- La réduction de gaz fossile par l'augmentation de GSR entraînerait :
  - a. Hausse des coûts totaux des clients
  - b. Aucun impact sur le bénéfice net
  - c. Aucun impact sur les tarifs de distribution
  
- 3- La production locale de GSR entraînerait les conséquences suivantes:
  - a. Généralement, ces produits devraient être compétitifs avec le prix du GSR hors région, conséquemment les impacts seraient similaires à ceux de la réduction de gaz de source fossile par l'augmentation de GSR.
  - b. Selon qu'il s'agisse ou non d'un actif réglementé, cela pourrait entraîner une augmentation du bénéfice net d'EGQ.

6.2 Veuillez illustrer l'impact attendu de ces trois leviers sur les objectifs visés par la stratégie de décarbonation d'EGQ, à savoir d'éliminer l'énergie fossile et de gérer la décarbonation annuelle de la clientèle existante.

L'objectif des trois leviers proposés est de permettre l'atteinte des objectifs de décarbonation des bâtiments, par catégorie, en privilégiant les solutions les plus économiques et/ou accessibles et désirées par les consommateurs. Ces solutions seront déterminées sur une base annuelle. D'ailleurs, les programmes du PGEÉ seront appelés à migrer vers des programmes de décarbonation. Dans le cadre de ces programmes, lesquels ne sont pas encore définis et le seront annuellement dans les années à venir, des solutions actuellement inaccessibles dans le cadre du PGEÉ pourraient être mises de l'avant si ces solutions sont moins coûteuses que la solution alternative du GSR.

Le changement de paradigme introduit par la stratégie de décarbonation d'EGQ vise l'atteinte d'un objectif à long terme réalisable, à savoir l'élimination du gaz de source fossile dans le secteur bâtiment, sans se focaliser sur une technologie particulière (par exemple l'électrification), mais plutôt en intégrant un ensemble diversifié de solutions. Certaines de ces solutions ne sont pas encore connues et peuvent ne pas encore avoir été inventées. Cette stratégie combinant une panoplie de solutions permettra d'atteindre les objectifs avec les moyens les plus appropriés. Il serait en effet imprudent de chercher à imposer une solution déterministe à long terme, car l'accessibilité et la réalisation de chaque option est tributaire d'une multitude de décisions, d'opportunités et d'autres enjeux (économiques, réglementaires, législatifs, etc.) qui pourraient remettre en question la viabilité de ces solutions.

L'approche minimaliste d'EGQ consiste à offrir une solution réalisable (le marché du GSR étant suffisamment vaste pour répondre aux besoins du distributeur) tout en cherchant

dans l'avenir à mettre en place les meilleures approches disponibles, selon les circonstances.

Enfin, cette stratégie permet de traiter de manière équitable tant les clients actuels que les nouveaux clients, tout comme un client qui ferait des ajouts de charge. Elle permet de traiter de manière « communautaire » la stratégie de décarbonation plutôt que de viser certains types de consommateurs dans chaque catégorie.

6.3 Veuillez fournir les cibles et indicateurs qu'EGQ utilisera afin de suivre l'incidence de ses orientations stratégiques en matière de décarbonation.

**EGQ prévoit une seule cible pour atteindre la réduction des GES dans les bâtiments de l'Outaouais, soit la réduction annuelle des volumes de gaz de source fossile.**

## 7. Stratégie d'approvisionnement de GSR

Références : (i) Pièce [B-0005](#), p. 4 et p. 8

### Demande :

7.1 Veuillez présenter et élaborer les mesures de la stratégie d'approvisionnement en GSR d'EGQ, incluant son plan d'action pour atteindre son objectif de décarbonation et acquérir les volumes de GSR requis. Si possible, veuillez présenter les détails pour chacun des quatre parcours.

Le Distributeur pourrait présenter un état actuel de la situation et les mécanismes d'approvisionnement à l'instar de la section 2 de la pièce B-0033 présentée au dossier R-4257-2024).

**Tout d'abord, dans le cadre de la stratégie de décarbonation, EGQ souhaite prioriser les approvisionnements locaux en GSR. Cependant, il pourrait s'avérer complexe de dépasser un certain seuil considérant les limitations géographiques du réseau et la disponibilité limitée de nouveaux projets de GSR dans la région de l'Outaouais.**

**Ainsi, le distributeur a procédé à un appel d'intérêt en juin 2024 dans le but de confirmer que le marché du gaz de source renouvelable est suffisamment profond pour répondre à l'ensemble des besoins futurs du distributeur, lesquels augmenteront avec la stratégie de décarbonation et les modifications à venir au règlement sur le GSR.**

**EGQ priorise une stratégie qui lui octroie de la flexibilité pour s'adapter aux changements réglementaires et du marché afin de réussir son parcours d'approvisionnement en GSR. À cet effet, le distributeur poursuit activement ses discussions et ses négociations avec ses partenaires afin d'obtenir les meilleures opportunités possibles sur le marché au meilleur prix. Une fois l'examen réglementaire de la stratégie de décarbonation complété, EGQ pourra procéder à des achats plus importants de GSR tout en présentant annuellement à la Régie les suivis requis.**

La stratégie de décarbonation ne modifie pas l'approche selon laquelle chaque contrat d'achat de GSR doit faire l'objet d'une demande d'approbation à la Régie. Le distributeur estime que ce système est le plus approprié étant donné que le prix et les modalités d'achat du GSR sont établis à partir d'accords et de négociations de gré à gré pouvant, dans certains cas, suivre un appel d'intérêt. L'établissement de balises ou de seuils, incluant des références de prix, pourrait engendrer un signal de prix ayant un impact sur la capacité de négociation d'EGQ. L'interprétation que peut faire le marché de telles balises, dans un marché peu liquide, risque d'impacter les prix dans une direction non désirée pour la clientèle d'EGQ. Le distributeur souhaite donc ne pas avoir de définition publique de seuil ou de prix maximum associé à sa stratégie de décarbonation, que le marché interpréterait comme le prix minimum du GSR.

EGQ n'exclut pas non plus la possibilité de recourir au marché à court terme afin de combler ses besoins d'approvisionnement, au besoin ou pour saisir une opportunité intéressante. Le distributeur s'inspirera également de l'état de la situation actuelle et des mécanismes d'approvisionnement à l'instar de la section 2 de la pièce B-0033 présentée au dossier R-4257-2024 lorsqu'il présentera un état des résultats de sa stratégie de décarbonation dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres.

Enfin, la stratégie d'acquisition d'EGQ vise à obtenir les quantités nécessaires pour répondre aux besoins globaux découlant des quatre parcours.

## 8. Impact sur la facture des clients

**Références :**

- (i) Pièce [B-0005](#), p. 10
- (ii) Pièce [B-0005](#), p. 17

### **Demandes :**

8.1 Veuillez présenter et commenter, pour 2026, les impacts sur la facture des clients de la proposition d'EGQ pour les parcours résidentiel, commercial et institutionnel et industriel.

**EGQ réfère à la réponse 4.3 du présent complément de preuve en ce qui concerne les impacts de la proposition d'EGQ pour 2026.**

8.2 Veuillez comparer la proposition d'EGQ avec les scénarios suivants :

- pourcentage de GSR selon le règlement actuel;
- pourcentage de GSR avec une offre biénergie-GSR;
- 100% GSR; et,
- tout électrique.

Le Distributeur pourrait présenter cette information en utilisant un graphique similaire à celui présenté à la page 8 de la pièce B-0389 déposée au dossier R-4213-2022 Phase 3.

- a. **EGQ réfère à la réponse 4.3 du présent complément de preuve. De plus, il est important de noter que, tel que mentionné à la réponse 1.1, les modifications au Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur devraient être complétées en 2025. Toutefois, les cas-types ont été comparés sur la base du Règlement actuel prévoyant un taux de 5% de GSR en 2026.**
- b. **La simulation Monte Carlo a été élaborée en considérant uniquement le GSR comme outil de décarbonation, tel que mentionné à la réponse 6.1. Conséquemment, les pourcentages de GSR résultant de la simulation ne considèrent pas une offre bi-énergie-GSR dans le cadre de sa stratégie de décarbonation. En effet, il n'est pas présumé dans l'élaboration du modèle de décarbonation que l'ensemble des clients du distributeur passe à la biénergie. La biénergie contribuera aux objectifs de réduction des GES et en fonction du nombre de clients adhérents, pourrait avoir un impact à la baisse sur les quantités de GSR requises pour atteindre les objectifs de réduction des GES. Le distributeur priorisera les solutions de décarbonation les moins coûteuses pour le consommateur et procédera à une réévaluation de ses outils à chaque année.**
- c. **Le tableau ci-dessous permet de visualiser un scénario dans lequel les consommateurs des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel seraient assujettis à un pourcentage de GSR équivalent à 100 % de leur consommation :**

**Coût annuel – scénario 100 % GSR**

Catégorie de client	Résidentiel (2000 m <sup>3</sup> )	Commercial et institutionnel (22 749 m <sup>3</sup> )
<b>Coût total</b>	<b>2942 \$</b>	<b>26 612 \$</b>

**Ce scénario représente des augmentations tarifaires importantes de presque 80 % au niveau résidentiel, et presque 126 % au niveau commercial et institutionnel. C'est pour cette raison que la proposition d'EGQ est d'étaler cette transition dans le temps afin de conserver une compétitivité avec l'électricité et en évitant des chocs tarifaires trop importants pour la clientèle, tout en réalisant la stratégie du Gouvernement de décarboner le bâtiment d'ici 2040 pour le secteur commercial et institutionnel et 2050 pour le secteur résidentiel dans l'Outaouais.**

- d. **EGQ a comparé la facture des consommateurs de gaz naturel à celle des clients qui sont à l'électricité dans le cadre de la simulation Monte Carlo afin d'estimer quel**

était le pourcentage maximal de GSR qu'il était possible de distribuer tout en demeurant compétitif. Ce comparatif est disponible à la réponse 9.1 du présent complément de preuve.

- 8.3 Veuillez expliquer en quoi la proposition d'EGQ permet, pour les différents parcours, de maintenir un impact tarifaire raisonnable considérant le taux de socialisation applicable en 2026.

Pour l'année 2026, EGQ a choisi de limiter l'ampleur de la hausse des volumes de GSR injectés dans le réseau du distributeur en tenant compte de la récupération des coûts associés à la socialisation des volumes de GSR invendus durant l'année 2024. La même mécanique sera appliquée pour l'année 2027, durant laquelle les volumes de GSR de 2025 non vendus seront socialisés. À ce jour, EGQ ne connaît pas le montant du taux de socialisation qui sera appliqué en 2026 et ne l'a donc pas inclus dans ses projections.

Pour maintenir un impact tarifaire raisonnable, EGQ propose d'étaler la hausse des volumes de GSR distribués au fil des prochaines années. Pour le secteur résidentiel, les volumes de GSR passeront de 6 % en 2026 à 12 % en 2030, puis augmenteront de manière plus significative dans les années suivantes. Pour le secteur commercial, les volumes de GSR passeront de 8 % en 2026 à 25 % en 2030, avant d'augmenter plus rapidement pour atteindre 100 % en 2040.

Cette approche permet de limiter les hausses de coûts pour les clients en répartissant progressivement l'augmentation des volumes de GSR sur plusieurs années, en tenant compte du mécanisme la socialisation des coûts du GSR présentement en vigueur et en accélérant le rythme de croissance de GSR à l'horizon 2030.

## 9. Position concurrentielle

**Références :** (i) Pièce [B-0005](#), p. 7 et p. 12

### **Demandes :**

- 9.1 EGQ indique vouloir contrôler l'impact tarifaire de sa stratégie de décarbonation et de maintenir sa position concurrentielle par rapport à l'électricité.

Le Distributeur pourrait fournir un portrait de sa position concurrentielle actuelle et la commenter en s'inspirant des informations fournies par Énergir aux sections 2.3 et 2.4 de la pièce B-0006 déposée au dossier R-4257-2024.

Dans le cadre de la simulation Monte Carlo, EGQ a effectivement comparé le coût de la facture des clients au gaz naturel avec une consommation similaire à l'électricité pour les même usage (n'inclut pas l'éclairage, borne de recharge électriques, etc.). Bien que cette comparaison repose sur certaines hypothèses, incluant l'efficacité énergétique qui est, dans le cas présent, fixée à 140 %, le tableau ci-dessous compare les coûts des deux cas-types utilisés à la réponse 4.3 du présent complément du preuve, avec les plus récents tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et avec une consommation équivalente en

électricité (le montant est bonifié d'un facteur de 15 % afin de tenir compte d'une partie de l'inélasticité de la demande) :

**Coût annuel – Gaz naturel vs Électricité**

	Résidentiel	Commercial et institutionnel
<b>Gaz naturel</b>	<b>1597 \$</b>	<b>11 311 \$</b>
<b>Électricité (+ 15 %)</b>	<b>1810 \$</b>	<b>23 497 \$</b>

Il est possible de constater que la compétitivité d'EGQ est beaucoup plus favorable dans le secteur commercial que dans le secteur résidentiel. EGQ réévaluera sa position concurrentielle à chaque année dans le cadre de la révision de sa stratégie de décarbonation. Cette réévaluation permettra à EGQ de s'adapter aux fluctuations des coûts énergétiques et à l'évolution du marché, garantissant ainsi une offre toujours compétitive et alignée avec les objectifs de décarbonation.

9.2 Veuillez présenter les mesures qu'EGQ entend mettre en place en vue de maintenir une offre énergétique concurrentielle

EGQ envisage mettre en place plusieurs mesures stratégiques au cours des prochaines années afin de maintenir une offre énergétique concurrentielle et minimiser les coûts pour ses consommateurs. Ces mesures affecteront toutes les charges de l'entreprise, à savoir :

- Les charges d'exploitation. EGQ misera sur une gestion rigoureuse des dépenses, la mise en place de formules paramétriques, l'introduction de mesures d'efficacité telles que l'intelligence artificielle et l'exploitation des économies d'échelle de l'entreprise;
- La gestion du marché du carbone, mise en place il y a quelques années;
- La recherche de GSR à moindre coût et tout autre avantage économique associé à la gestion du GSR, tels que les crédits *Clean Fuel Regulations*;
- La recherche de solutions permettant de réduire l'utilisation de gaz de source fossile à des coûts inférieurs à ceux du GSR.

Ces efforts permettront de proposer un volume annuel de GSR qui tiendra compte de la situation concurrentielle actuelle. Les simulations Monte Carlo seront mises à jour avec des données réelles pour refléter les variations des éléments influençant les coûts du distributeur et les prix payés par les consommateurs.

## 10. Traitement des écarts de coûts

**Références :** (i) Pièce [B-0005](#), p. 10 et 11

### **Demandes :**

10.1 Veuillez présenter et expliquer les mesures que compte prendre EGQ pour minimiser le risque que la quantité de GSR vendu à sa clientèle s'avère inférieure à la quantité minimale requise par le Règlement modifié.

**EGQ rappelle que le volume minimal de GSR distribué chaque année sera déterminé conformément au Règlement. EGQ ne peut donc pas livrer une quantité de GSR inférieure à celle exigée par le Règlement.**

**Cependant, si les volumes de GSR vendus selon la proposition de la stratégie de décarbonation (pourcentage par catégorie), incluant les volumes additionnels consommés par les clients volontaires, sont inférieurs aux volumes fixés par le Règlement, les coûts associés aux volumes non vendus aux clients devront être récupérés par la suite.**

**EGQ souligne que le risque de vendre une quantité de GSR inférieure au minimum requis est limité tant que le pourcentage de GSR approuvé dépasse le minimum réglementaire. Cependant, si ce pourcentage est égal ou très proche du minimum exigé, le risque augmente, notamment en cas de températures plus chaudes que prévu, ce qui peut causer une situation dans laquelle les volumes vendus aux clients sont inférieurs au minimum réglementaire requis.**

10.2 Advenant que la quantité de GSR vendu à la clientèle (pour les quatre parcours) s'avérait inférieure à la quantité minimale de GSR requise pour respecter le Règlement modifié, deux options s'offrent au distributeur afin de récupérer les coûts auprès de la clientèle.

Veuillez indiquer à quel moment le Distributeur entend revenir à la Régie avec un proposition sur le traitement de ces écarts coûts.

Afin d'évaluer l'impact de ces deux options, veuillez préciser si le Distributeur entend tenir compte des principes établis par la Régie présentés notamment aux sections 6, 9 et 11 de la décision D-2021-158 rendue à l'étape C du dossier R-4008-2017. Veuillez élaborer.

**Le distributeur déposera un état des résultats de sa stratégie de décarbonation dans le cadre de ses dossiers de fermeture réglementaire des livres. C'est à ce moment qu'il pourra être constaté si les coûts associés au volume minimal de GSR requis par le Règlement ont été récupérés.**

**Dans une situation où les sommes récupérées ne seraient pas suffisantes pour combler le coût de l'obligation minimale de distribution du GSR prévue par le Règlement, EGQ verra à analyser les options à sa disposition pour traiter l'écart de coût et déposera une proposition dans le dossier tarifaire suivant.**

Le distributeur s'assurera de faire une présentation complète des différentes options analysées, de leurs avantages et inconvénients ainsi que des raisons pour lesquelles l'option présentée a été retenue. Il verra également à prendre connaissance des principes énoncés aux sections 6, 9 et 11 de la décision D-2021-158 rendue dans le dossier R-4008-2017, si la situation le justifie.

## 11. CST

**Références :** (i) Pièce [B-0005](#), p. 12

### **Demande :**

11.1 Veuillez préciser comment EGQ entend formuler les CST pour un nouveau client ou un ajout de charge considérant l'exemple donné de la page 12 de la pièce B-0005 :

« Selon les besoins d'un client donné et de ses particularités, EGQ pourrait déterminer un pourcentage supérieur à celui déjà appliqué à la clientèle (exemple, 60 %) ce qui lui permettrait d'avoir une facture de gaz naturel dont le montant final équivaut à celle qu'il aurait s'il était alimenté à l'électricité. »

L'extrait de la preuve de Gazifère mentionné dans la question de la Régie vise un scénario où EGQ cherchait à éliminer le risque d'un choc tarifaire pouvant découler d'une situation particulière telle que l'arrivée d'un nouveau client avec une consommation gazière très élevée dans la classe tarifaire commerciale. En ce qui concerne le parcours résidentiel, les volumes consommés par les nouveaux clients ne peuvent pas être d'une ampleur suffisante pour affecter de manière significative la quantité de GSR devant être distribuée pour cette classe. Quant aux clients industriels et agricoles, cette catégorie ne fait pas partie de la présente stratégie de décarbonation. Par conséquent, tout nouveau client sera assujéti au minimum réglementaire et son volume de consommation n'aura aucun effet sur les autres clients de cette même classe.

Malgré ce qui précède, à la lumière des plus récents développements réglementaires<sup>15</sup>, EGQ estime que d'autres solutions devraient être envisagées que celle initialement proposées pour traiter cette situation. Si celle-ci devait se produire, EGQ proposera des solutions à la Régie, le cas échéant. Ces solutions pourraient inclure un ralentissement de la croissance du volume de GSR ou un lissage des nouveaux coûts pouvant découler d'un tel scénario.

Compte tenu de ce qui précède, le distributeur a révisé la pièce B-0005, EGQ-1, Document 1 afin de retirer l'option initialement proposée en exemple. EGQ verra à proposer une solution appropriée dans le cadre d'un dossier tarifaire si une telle situation devait se présenter.

---

<sup>15</sup> Décision [D-2025-025](#), Dossier R-4253-2024.

## 12. Achats directs

### Demande :

12.1 Pour les différents parcours prévus dans la stratégie présentée, veuillez expliquer quelle est l'approche proposée par EGQ pour les clients en achats directs.

**EGQ réfère la Régie aux pages 11 et 12 de la pièce EGQ-1, Document 1 du présent dossier où des ajustements ont été effectués à la preuve initialement déposée. EGQ offrira le choix aux clients en achat direct d'adhérer au tarif GSR du distributeur en achetant une quantité de GSR équivalente au pourcentage approuvé par la Régie en fonction du parcours dans lequel chaque client se trouve ou de faire livrer cette même quantité en s'approvisionnant auprès d'un tiers.**